



Modifications aux options téléphoniques du Centre de support aux pharmaciens et mise à l'essai d'heures d'ouverture prolongées

La Régie vous avise que, afin de maximiser l'accessibilité au Centre de support aux pharmaciens et son efficacité, l'ordre des options du message téléphonique sera modifié dès le **21 février 2018**. Par conséquent, les choix suivants sont proposés :

- pour toute question concernant une demande pour un médicament d'exception ou pour la mesure du patient d'exception, faites le 1;
- pour toute question concernant la facturation, le 2;
- pour annuler un service facturé au-delà de 7 jours ou y apporter une correction, le 3.

Pour accélérer le service, vous devez avoir en main les renseignements relatifs à votre appel.

La Régie vous rappelle que vous pouvez consulter rapidement et en tout temps l'état d'une demande pour un médicament d'exception ou pour la mesure du patient d'exception en utilisant le service en ligne *Médicaments d'exception et Patient d'exception*.

À compter du **21 février 2018**, le personnel du Centre de support aux pharmaciens répondra aux appels téléphoniques **jusqu'à 17 heures** du lundi au vendredi. Ce nouvel horaire est mis à l'essai afin de répondre aux besoins évolutifs de la clientèle. Une évaluation sera réalisée ultérieurement afin de s'assurer que cette prolongation des heures d'ouverture est optimale en fonction des ressources disponibles.

c. c. Association québécoise des pharmaciens propriétaires

Site Web et fils RSS	Téléphone	Télocopieur	Heures d'ouverture
www.ramq.gouv.qc.ca/professionnels Abonnez-vous à nos fils RSS 	Québec 418 643-9025 Ailleurs 1 888 883-7427	Québec 418 528-5655 Ailleurs 1 866 734-4418	Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 17 h (mercredi de 9 h 30 à 17 h)